

# POUR Elles info



POUR Elles info

Février 2025

**11<sup>e</sup>** CONGRÈS NATIONAL

RENNES  
3-7 FÉVRIER  
2025



## Sommaire

Page 1

édito

Page 2

Une coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles.

Page 3

Plan national d'action égalité professionnelle aux MEN/MSJVA et MESR

Page 4

La grève féministe : sans les femmes le monde s'arrête.

Agenda

## Comité de rédaction

Sophie Abraham, Benoît Chaisy, Amandine Cormier, Liliana Cucu-Grosjean, Ludivine Debaçq, Béatrice Fauvinet, Sigrid Gerardin, Violaine Mengin, Julie Robert, Anne Roger

Retrouvez et téléchargez les numéros précédents de POUR ELLES INFO



Fédération syndicale unitaire  
22 rue Malmaison  
93170 Bagnolet  
Tél. 01 41 63 27 30

édito

Suite à l'investiture de Donald Trump et à un mois des mobilisations du 8 mars, la FSU affirme son soutien plein et entier aux femmes américaines, cibles privilégiées des politiques sexistes et racistes annoncées — comme d'ailleurs les immigré·es et les minorités sexuelles. Elle réaffirme sa solidarité internationale avec les femmes victimes des conflits armés qui se multiplient dans le monde, ainsi qu'avec celles qui se soulèvent pour leur liberté, l'égalité, la paix et la démocratie dans leurs pays.

Notre congrès est l'occasion de dresser un bilan, mais aussi d'envisager des perspectives concernant les enjeux syndicaux liés aux droits des femmes. En France, nous représentons 63 % des personnels de la fonction publique et sommes aussi les principales usagères des services publics. Les asphyxier, les démanteler, voire les privatiser, comme l'envisage le gouvernement, constitue une attaque en règle contre les femmes. La question des retraites est également un enjeu majeur pour les agentes, qui subissent encore des inégalités de carrière et de salaire, ainsi que pour les retraitées, dont les pensions de droit direct sont en moyenne inférieures de 40 % à celles des hommes. Nous devons poursuivre et amplifier nos combats dans toutes les instances et dans les mobilisations syndicales et féministes pour obtenir de véritables revalorisations de nos métiers. C'est un impératif social, mais aussi démocratique, car l'extrême droite, qui se satisfait pleinement des politiques libérales menées, se nourrit de la désespérance sociale et des inégalités accrues pour tenter d'accéder au pouvoir exécutif. Or, quel que soit le nom de leur parti ou de leurs dirigeant·es, nous savons qu'ils ne régleront rien à la question sociale mais surtout qu'ils représenteront toujours un danger



grave pour la cohésion du pays ainsi que pour nos droits, conquis de hautes luttes.

Les récentes affaires judiciaires de féminicides et de viols ont mis en lumière les graves dysfonctionnements des services publics, ainsi que la culture du viol à l'œuvre dans notre pays. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une simple inscription du consentement dans la loi sur le viol — mesure qui, au passage, n'engage aucun budget de la part de l'État — mais d'une loi intégrale financée à la hauteur des besoins, pour la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles à tous les niveaux. Nous devons aussi poursuivre et renforcer nos actions syndicales pour obtenir des outils opérationnels permettant d'éradiquer ce fléau sur nos lieux de travail et pour que la santé des femmes bénéficie de moyens spécifiques. Au sein de notre organisation, nous soutenons la modification statutaire concernant la cellule de veille interne et nous nous félicitons des dispositifs de formation et de prévention déjà mis en œuvre pour lutter contre les VSS.

Agir pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour la prévention des violences sexistes et sexuelles avec, en particulier, des programmes EVARS ambitieux et un des services publics de l'éducation et de la santé renforcés, ainsi que pour des services publics élargis, dotés de moyens solides pour revaloriser les personnels, constitue notre boussole pour gagner l'égalité et la justice sociale.



# Une coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexistes et sexuelles

Cette année, ce sont encore plus de 100 000 personnes qui se sont mobilisées dans les manifestations et rassemblements organisés partout en France dans le cadre du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pourtant, le niveau des violences sexistes et sexuelles ne diminuent pas et reste très élevé et récemment, le procès des 51 violeurs de Gisèle Pélicot a montré que les agresseurs sont des hommes ordinaires et à quel point la culture du viol est ancrée dans notre société.

En 2023, ce sont encore 103 féminicides qui ont été commis par un conjoint ou un ex-conjoint. 213 000 femmes sont victimes de violences dans le couple et 94 000 viols ou tentatives de viol dont 8 000 au travail ont lieu

par an. 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année, en majorité au sein de la famille.

Alors que les faits enregistrés pour violences sexistes et sexuelles ont explosé (+282 % entre 2017 et 2023), le nombre de condamnations reste extrêmement faible. 94 % des affaires de viol ont été classées sans suite en 2021. Une très grande majorité des auteurs de violences sexistes et sexuelles bénéficient de l'impunité face à la justice. À cela il faut ajouter le manque de moyens alloués à la lutte contre ces violences et pour accompagner les victimes.

## Une loi-cadre contre des violences systémiques

Ces violences s'inscrivent dans un continuum dans lequel les discriminations et stéréotypes sexistes jouent un rôle prépondérant. Elles

revêtent un caractère systémique; il faudra plus qu'un saupoudrage de mesures qui relèvent davantage de la communication que de la réelle lutte pour les éradiquer.

Depuis longtemps, les féministes et les syndicats revendiquent une loi-cadre qui prenne en compte tous les aspects de la lutte contre les violences faites aux femmes : prévention, sensibilisation du public, accompagnement des victimes, solidarité financière avec les victimes, sanction et suivi socio-judiciaire des agresseurs avec des programmes spécifiques destinés aux détenus condamnés pour des délits et des crimes liés à la violence à l'encontre des femmes. Dès 2006, le Collectif National pour les Droits des Femmes avait rédigé une proposition de loi-cadre contre les violences faites aux femmes.



Paris, 23 novembre 2024

## Une coalition pour une loi-cadre intégrale

C'est dans la continuité de ce travail que la Coalition féministe pour une loi-cadre intégrale contre les violences sexuelles a été lancée officiellement le 21 novembre 2024. Cette coalition, formée à l'initiative de la Fondation des Femmes, regroupe plus de 60 organisations, associations féministes, organisations syndicales (CGT, FSU et Solidaires), juristes, défenseures des droits humains et expertes. Pendant plusieurs semaines, elles ont mis en commun leurs expertises et leur expérience de terrain pour élaborer 140 propositions\* législatives, réglementaires et budgétaires proposant des solutions concrètes et globales face à l'ampleur des violences sexistes et sexuelles.

Ces propositions couvrent tous les aspects de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- » La prévention par l'éducation et la sensibilisation à tous les niveaux de la société;

\* <https://www.loi-integrale.fr/>

- » L'identification et la prise en charge des victimes, avec une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les enfants, les personnes en situation de handicap et les femmes migrantes;
- » Le soutien psychologique et médical, en facilitant l'accès aux soins pour les victimes et la mise en place de structures d'accueil spécialisées ouvertes 24 h/24;
- » La formation des professionnel·le·s (éducation, santé, justice, police, travail et emploi) pour mieux repérer et traiter les cas de violences sexuelles;
- » L'amélioration du parcours judiciaire, en renforçant les moyens humains et financiers de la justice pour qu'elle puisse mieux accompagner les victimes et juger les auteurs des crimes;
- » La lutte contre toutes les formes d'exploitation sexuelle, notamment la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains et les violences obstétricales et gynécologiques;

- » La sanction des auteurs avec des peines appropriées et un suivi renforcé pour éviter la récidive.

La coalition réclame notamment une politique continue et coordonnée avec un investissement annuel de 2,6 milliards d'euros.

Le gouvernement Barnier avait rejeté l'idée d'une loi-cadre intégrale contre les violences faites aux femmes jugeant plutôt prioritaire la mise en œuvre des lois existantes. Il est plus que probable qu'il en soit de même des futurs gouvernements d'Emmanuel Macron.

Pourtant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles mérite une politique globale et des moyens importants, c'est pour cela que les féministes, notamment au sein de la coalition, resteront mobilisées jusqu'à obtention de la revendication de cette loi-cadre intégrale.



## Plan national d'action égalité professionnelle aux MEN/MSJVA et MESR\* : alibi de l'administration ou moyen d'action pour les syndicats

Les discussions qui ont duré pendant près d'un an, avec une dizaine de groupes de travail n'ont pas abouti au résultat que l'on aurait souhaité. Les prochains plans d'action égalité professionnelle qui vont être publiés seront notoirement insuffisants.

Est-ce que l'on en est surpris·e, malheureusement non. Est-ce qu'on va se résigner, assurément non ! Le sujet est bien trop important.

Ces plans d'action, malgré leurs insuffisances, possèdent un certain nombre de points d'appui qu'il pourra être intéressant de mobiliser pour obtenir de réelles avancées.

Tout d'abord l'introduction d'un axe spécifique « agir pour la santé de femmes au travail », axe demandé par la FSU, est un point d'appui. Même si les mesures déclinées au sein de cet axe ne vont pas assez loin, cela nous permet d'engager des discussions sur ce sujet avec les rectorats et les établissements pour faire reconnaître cette problématique.

Ensuite nous pouvons nous appuyer sur diverses mesures pour obtenir des avancées.

Par exemple sur les questions corpo les mesures « Renforcer la transparence sur les rémunérations en établissant un bilan indemnitaire/rémunérations complémentaires sexué » et « Garantir le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures d'avancement » doivent nous permettre par exemple d'obtenir le bilan approfondi du pacte, des différentes primes et régimes indemnitaires, des heures supplémentaires, d'obtenir plus de justice dans les promotions de corps ou de grade.

Alors il en reste des insuffisances : rien sur la revalorisation des métiers les plus féminisés, rien sur les temps partiels imposés, rien de contraignant sur les questions indemnitaires si ce n'est la transparence, rien de nouveau sur les congés parentaux qui sont encore source d'inégalités.

Les chantiers sont devant nous, dans les académies et les établissements, les revendications de la FSU sont claires, notre engagement sur ce dossier est total. Alors continuons de porter haut et fort cette question.

\* Un plan commun aux ministères de l'Éducation nationale et celui des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et un plan pour le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



# La grève féministe : sans les femmes le monde s'arrête

La grève féministe c'est la cessation du travail salarié mais aussi celle du travail invisible effectué par les femmes : les tâches domestiques et/ou parentales, les actions de soin (le « care »), la consommation pour démontrer la place incontournable des femmes dans la sphère sociale et privée.

## Un petit retour historique...

La grève féministe dont se revendiquent aujourd'hui de nombreux mouvements a commencé en 1975 avec la Marche des femmes en Islande, a essaimé en Suisse dans les années 90. Dans la période plus récente elle a été réactivée en Pologne en 2016 pour lutter contre une loi très restrictive sur l'avortement. Les Argentines y ont appelé en 2017 contre les violences et les féminicides (*ni una menos*) et un mot d'ordre international de grève a été lancé. Elle s'est depuis étendue à l'Italie, la Belgique, la Suisse, la France et surtout l'Espagne. Espagne où le 8 mars 2018, presque 6 millions de femmes ont fait grève ou ont débrayé quelques heures, soutenues par 82 % de la population. Des hommes ont reversé une partie de leur salaire en solidarité. Une des forces de ce mouvement a été son auto-organisation via des assemblées générales de femmes dans les quartiers et dans les villes et une de ses originalités « la grève du care ». Sa réussite a permis aux questions féministe de gagner en visibilité dans le débat public et de s'imposer dans l'agenda politique et médiatique. Elle a mis en évidence que les inégalités de genre sont construites socialement et sont le fruit d'un double système d'exploitation (capitalisme) et de domination (patriarcat).

## ... pour éclairer les enjeux de la grève féministe ici et maintenant

Même si le mot d'ordre de la grève féministe en France n'a pas encore pris cette dimension, la montée en puissance des mobilisations féministes (15 h 40 : l'heure

des comptes, mobilisations retraites de 2019 et 2022, les Rosies, le 8 mars des grandes gagnantes, la puissance du mouvement contre les violences faites aux femmes...) ouvre le champ des possibles.

La FSU qui a un mandat d'appel à la grève féministe depuis 2022, est partie prenante du collectif « La grève féministe ». Ce cadre unitaire regroupe les associations féministes et les organisations syndicales (OS), avec le soutien des partis politiques et organise désormais les mobilisations des 25/11 et 8/03. C'est aussi lui qui a appelé également aux mobilisations contre les violences sexuelles devant les tribunaux (en janvier 2024 : affaire Depardieu et le 19 octobre 2024 : soutien à Gisèle Pélicot) et été à l'initiative d'une tribune en mai 2024 sur le RN ennemi des femmes.

## Comment rendre notre mandat de la grève féministe opérationnel ?

Intégrer les revendications féministes dans nos communications, nos mobilisations, investir les collectifs nationaux et locaux sont des enjeux syndicaux importants. La grève féministe se construit au plus près de celles qui subissent les inégalités, les oppressions et les violences. Il faut continuer à visibiliser les questions féministes dans le cadre notre activité syndicale quotidienne en sensibilisant les personnels lors de réunions d'information syndicale, de stages, de tournées dans les écoles et les établissements avec du matériel dédié.

En interne, la mise en place de commissions femmes permet de nourrir la réflexion collective et d'être force de propositions notamment pour l'organisation des mobilisations. Travailler ces questions de façon intersyndicale en déclinant les intersyndicales femmes (IS) localement et en participant aux cadres unitaires locaux regroupant les OS, les associations féministes est aussi nécessaire...

Dans les semaines qui viennent, de nombreux outils unitaires (grève féministe, IS, FSU) seront mis à la disposition des sections pour organiser le 8 mars prochain.



## Agenda

### Présentation des intersyndicales femmes

Les Intersyndicales femmes auront lieu les 3 et 4 avril 2025 à la salle Henaff Paris, Bourse du travail de Paris, Annexe Varlin, 85 rue Charlot 75003 PARIS

Quatre thématiques sont au programme de ces deux jours :

- » La construction des masculinismes au travail et ailleurs : mieux les connaître, pour mieux les combattre
- » Éduquer — former pour combattre le patriarcat
- » Intersectionnalité = d'hier à aujourd'hui (Matin jour 2)
- » Santé des femmes : une autre inégalité professionnelle/Un autre facteur d'inégalités professionnelles/Quelles perspectives syndicales ?